



LA MONTAGNE EN MOUVEMENT

Novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un film pour sensibiliser les skieurs de randonnées aux risques des pistes la nuit

Pour sensibiliser les skieurs de randonnée aux dangers des câbles de treuil utilisés par les engins de damage sur les pistes en fin de journée et durant la nuit, une vidéo vient d'être réalisée par les Domaines Skiables de France en partenariat avec la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (CAF) et l'ADSP (Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la Sécurité de Stations de Sports d'Hiver).

Le treuil des engins de damage, un danger trop méconnu des skieurs de randonnée

Le ski de randonnée est un marché en pleine expansion (20 % par an). Dans certaines stations, notamment à proximité des centres urbains, la fréquentation désormais importante des randonneurs à ski soulève des questions de sécurité dès lors qu'ils évoluent sur les pistes de nuit ou de jour. Après la fermeture des pistes de ski, sachant que la nuit tombe très tôt en hiver, les engins qui circulent pour les besoins de l'exploitation pour préparer le manteau neigeux constituent un danger très difficile à signaler. Ce danger est accentué quand l'engin de damage est équipé d'un treuil.

En effet, le treuil représente un danger sournois, en particulier la nuit où il est invisible et où l'engin de damage peut travailler à distance : le filin ou câble de diamètre 10 mm peut atteindre plus de 1 000 m de long et être soumis à une traction de 4,5 T. En fonction du relief, ce câble peut également pénétrer jusqu'à 20 ou 30 cm de profondeur dans la neige et en ressortir brusquement sous l'effet des déplacements continus de la dameuse. Le câble fouette alors tout sur son passage pouvant ainsi balayer toute la largeur d'une piste et emporter, en une fraction de seconde, une personne présente sur son passage. La quasi-totalité des pistes sont concernée, en raison des nombreux points d'ancrage.

Un danger trop souvent sous-estimé par les randonneurs, qui perturbe considérablement les dameurs durant leur travail. Deux morts sont à déplorer ces dernières années en France et en Principauté d'Andorre.

Une réflexion de la filière sur les aspects juridiques et de prévention

Depuis plusieurs années, Domaines Skiabiles de France a engagé une réflexion autour de la pratique du ski de randonnée sur les pistes de ski alpin (ouvertes ou non). De cette réflexion est née une doctrine et des outils de prévention pouvant être mis en œuvre. Il faut savoir qu'actuellement certaines stations ont adopté des démarches pour organiser cette activité de ski de randonnée sur leur territoire en proposant des itinéraires aux pratiquants en alternative à une remontée en contresens sur une piste ouverte. D'autres ont interdit la pratique sur pistes.

Pour Pierre Lestas, président des Domaines Skiabiles de France : « *Cette question illustre la complexité de l'équilibre entre la liberté de circulation en montagne, une valeur fondamentale, et la sécurité des pratiquants au regard des conflits d'usage qui peuvent exister entre le ski de randonnée et les activités réglementées sur pistes de ski. C'est au maire, aidé de sa commission municipale de sécurité, qu'il revient d'apprécier les enjeux de sécurité en fonction des types de pratiques, de la topographie des lieux et des contraintes locales. L'arrêté municipal traduit cet équilibre, en tolérant ou interdisant la pratique en certains lieux et à certains moments. La sécurité qui en résulte n'est optimale que si un dialogue régulier permet à l'ensemble des protagonistes de comprendre leurs attentes mutuelles et de faire connaître et respecter la réglementation de sécurité.* »

De manière générale, Domaines Skiabiles de France conseille aux pratiquants de ski de randonnée de se renseigner, en amont de leur sortie nocturne, sur les opérations de damage en cours sur la station concernée. Ces informations peuvent être obtenues auprès de l'opérateur de remontées mécaniques ou de l'office de tourisme.

La vidéo de sensibilisation réalisée, au printemps 2016, vient d'être mise en ligne sur la chaîne Vimeo des Domaines Skiabiles de France et sera communiquée par FFCAM aux pratiquants.

Retrouvez cette vidéo sur le lien ci-contre : <https://vimeo.com/187159025>

Domaines Skiabiles de France est la chambre syndicale des opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiabiles.

Contacts presse

Laurent Reynaud

Délégué général de Domaines Skiable de France

04 79 26 60 70 – l.reynaud@domaines-skiabiles.fr

Marie Tissier

Agence Bonne réponse

04 72 40 54 12 / 06 15 39 59 65 – m.tissier@bonne-reponse.fr

www.domaines-skiabiles.fr